

## ESPACES VERTS PROTEGES (EVP)

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

### I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7<sup>ème</sup> arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

[www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)

La PLU localise sur son document graphique au 1/2000<sup>ème</sup> des « Espaces Verts Protégés » (EVP).



### Espace vert protégé (EVP)

La règle applicable à ces espaces est indiquée à l'article UG.13.3 1° du règlement de la Zone Urbaine Générale. De plus, tous les EVP sont recensés dans l'annexe VII du règlement, avec pour chacun d'eux, des adresses, une surface réglementaire par « terrains » couverts et une surface réglementaire totale.

Cette couche contient la géométrie de tous les EVP.

Le fichier EVP\_SURF.csv donne la surface réglementaire totale de chaque EVP. A noter que la surface réglementaire peut-être différente de la surface géométrique de l'EVP qui figure sur le plan. La surface réglementaire est celle qui ne peut être diminuée dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme.

#### **Identification des EVP.**

Chaque EVP est repéré sur le plan par un identifiant de type « N°arrdt »-« Numéro d'EVP dans l'arrdt ».

*Exemple : l'EVP identifié par « 14-165 » a pour numéro 165 dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.*

Ces identifiants renvoient à l'annexe VII du règlement du PLU.

Un EVP (au sens de l'annexe VII) peut correspondre à plusieurs emprises différentes non connexes.

Les numéros dans chaque arrondissement ne se suivent pas forcément.

**Attention** : le 18<sup>ème</sup> arrondissement contient un EVP « 18-28 » et un autre « 18-28B »

*Exemple d'EVP dans le 16<sup>ème</sup> arrdt :*



## II. Modèle de données

### Données surfaciques.

#### Attributs :

Nom	Libellé	Type
N_SQ_CA	Arrondissement (partie gauche de l'identifiant)	N
NUMEVP	Numéro de l'EVP dans son arrdt (partie droite de l'identifiant).	N
TEXTE	Identifiant de l'EVP tel qu'indiqué sur le plan au 1/2000 <sup>ème</sup> et dans l'annexe VII du règlement du PLU	C

**Remarque** : Pour les EVP « 18-28 » et « 18-28B », NUMEVP = 28. Il y a donc deux EVP avec la même valeur pour NUMEVP dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. L'attribut « TEXTE » permet de les différencier.

### Fichier EVP\_SURF.CSV

Ce fichier donne la surface réglementaire des EVP.

#### Attributs :

Nom	Libellé	Type
Ident_EVP	Identifiant de l'EVP tel qu'indiqué sur le plan au 1/2000 <sup>ème</sup> et dans l'annexe VII du règlement du PLU	C
Arrdt	Arrondissement (partie gauche de l'identifiant)	N
NUMEVP	Numéro de l'EVP dans son arrdt (partie droite de l'identifiant).	N
Planche	Liste des planches du document graphique du PLU au 1/2000 <sup>ème</sup> où se trouve l'EVP.	C
Surf_totale	Surface réglementaire totale de l'EVP en m <sup>2</sup> , qui figure dans l'annexe VII du règlement.	N

## III. Métadonnées :

**Source** : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

**Unité** : degrés décimaux.

**Système de coordonnées** : WGS 84

**Actualité** : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU, mis en compatibilité par arrêté préfectoral les 18 et 24 novembre 2022 (Site Miollis et Fort Neuf de Vincennes).

**Restriction d'utilisation** : Les données décrites ici sont issues de la numérisation du document graphique au 1/2000<sup>ème</sup> du PLU. et des plans au 1/1000<sup>ème</sup> des secteurs de Maisons et Villas. Seuls ces plans, consultables en PDF sur le site de la Mairie de Paris ([www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)) portent une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

**Contact** : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [paris-geoportail-urbanisme@paris.fr](mailto:paris-geoportail-urbanisme@paris.fr)